



Du menhir ... au château

www.malvesenminervois.fr

**Mairie de Malves
en Minervois**

**1 avenue
d'Occitanie**

**Tél
0468771243**

**Fax
0468771489**

**Horaires
d'ouverture**

**Lundi, Mardi et
Jeudi :**

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 17h -
18h**

Mercredi :

Matin: 11h - 12h

Vendredi :

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 16h -
17h**

Retour sur les inondations du 15 octobre et ses conséquences pour la commune

Malves a été fortement touché par les inondations du 15 Octobre 2018, plus de 250 mm d'eau sont tombés en quelques heures. Même s'il convient de relativiser les désordres en comparaison avec les communes voisines de Villalier, Conques, Trèbes ou Villegailhenc.

L'équipe municipale et les employés se sont occupés dans un premier temps de sécuriser les accès au village, pour éviter que les personnes se mettent en danger sur les voies de circulation, hors l'épisode des deux naufragés inconscients du pont de la Clamoux, aucun dégât humain n'a été recensé.

Avec l'aide de quelques bénévoles des interventions ont été réalisées face à des situations individuelles difficiles afin d'atténuer les tracasseries des habitants sinistrés.

Un rapide état des lieux sur le village a été effectué pour organiser les travaux d'urgence, notamment pour remédier à l'isolement de la ferme de la Jasse.

Une permanence a été mise en place toute la semaine pour répondre aux nombreuses sollicitations des habitants déroutés par l'absence de communication avec l'extérieur.

Aujourd'hui un diagnostic a été réalisé par les services compétents sur les dégâts occasionnés. Près de 300 000 euros seront nécessaires pour la remise en état de la voirie et de certains ouvrages d'art (talus de la rue des caves, pont de Villepeyroux). Les demandes de subvention sont à ce jour déposées, le Conseil Municipal décidera des travaux en priorisant les voies les plus endommagées ou dangereuses : rue des Pins ; rue de la Jasse, confortement du talus de la rue des Caves etc...

Prioritairement nous avons également remis en état les chemins ruraux pour permettre aux vigneronnes d'accéder à leurs parcelles et de continuer leur activité.

Ces événements ont d'autre part mis en évidence la nécessité de l'entretien des ruisseaux sur les terrains par les riverains, ce qui est par ailleurs une obligation légale, en effet le fort ruissellement des eaux pluviales a engendré des dégâts pour certaines habitations.

Vous comprendrez que compte tenu de cette situation exceptionnelle, des projets sont reportés pour dégager une enveloppe financière qui devra être mobilisée en complément des aides pour la remise en état dont nous ne connaissons pas à ce jour le montant.

NOUVELLE REGLEMENTATION PREFECTORALE

**Mairie de Malves
en Minervois**

**1 avenue
d'Occitanie**

**Tél
0468771243**

**Fax
0468771489**

**Horaires
d'ouverture**

**Lundi, Mardi et
Jeudi :**

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 17h -
18h**

Mercredi :

Matin: 11h - 12h

Vendredi :

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 16h -
17h**



Suite aux intempéries du mois d'octobre, la Préfecture de l'Aude en partenariat avec la DDTM souhaite engager un programme de révision généralisée des PPRi (Plan de Prévention des Risques Inondations). En attendant l'aboutissement de cette révision, le code de l'Urbanisme par son article R111-2 sera appliqué.

Concernant la reconstruction ou la construction de clôture, seulement celles offrant 80% de vide (grilles, grillages, murs ajourés, etc) seront autorisées.

En effet, les clôtures pleines sont de nature à aggraver les risques en raison de l'effet de vague qu'elles provoquent en cas de rupture.

ANIMATIONS DE DECEMBRE

L'Etoile Sportive Malvoise organise **Samedi 8 décembre:**

- à partir de 14h un Téléthon au stade de football (entrée 1€ pour les adultes)

- à 20h30 concert de Philippe Munck en faveur des sinistrés des intempéries du 15 octobre 2018, au foyer de Bagnoles. (Entrée 1€)

Le Foyer Socio-Culturel nous invite:

- **dimanche 9 décembre** au Marché de Noël organisé par le comité d'animation, au foyer communal de 10h à 18h.

- **samedi du 15 décembre** au spectacle et repas qui se déroulera également au foyer communal à partir de 19h.

(Inscription avant le lundi 08/12 auprès de Philippe Mouchague ou auprès du café Al Castel ou au relais des mousquetaires).

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la mairie :

<http://www.malvesenminervois.fr/evenements-a-venir>

LISTES ELECTORALES

Nous invitons les personnes qui ne l'auraient pas encore fait à venir en mairie pour se faire inscrire sur les listes électorales munis des documents suivants :

- Carte d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile

Nous vous rappelons que les élections européennes auront lieu le 26 mai 2019.

INONDATIONS DU 15/10/2018

